

# Compte-rendu

## du Conseil Municipal du 22 avril 2015

### DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

---

L'an deux mille quinze et le vingt-deux du mois d'avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 16 avril 2015 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, NICOLET Cédric, HUGUENOTTE Huguette.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

### COMICE 2015

---

Le maire a été contacté par le président du comice d'Amancey pour savoir si la commune d'Amondans serait prête à organiser le prochain comice qui se tiendra le 17 octobre 2015. En effet, le comice devait normalement se tenir cette année dans la commune de Crouzet-Migette mais son conseil municipal a finalement changé d'avis et informé très récemment le président du comice qu'ils ne souhaitent plus l'organiser. Le président du comice s'est alors tourné vers la commune d'Amondans dont le tour devait normalement venir en 2016. Le maire a donc réuni rapidement le conseil municipal en présence des membres du bureau du comice habitant Amondans et du comité des fêtes d'Amondans, afin de donner réponse au plus vite au bureau du comice et leur permettre de chercher une autre commune volontaire en cas de refus de la commune d'Amondans.

L'organisation du comice par la commune et ses associations comporte notamment :

- la mise à disposition d'un site approprié, si possible avec une place en dur pour le concours agricole
- la décoration du village, l'animation le jour du comice
- la communication autour de la manifestation
- la fourniture d'électricité, eau chaude et froide sur le site
- la gestion des parkings
- la prise en charge du petit déjeuner des experts et organisateurs et du vin d'honneur
- l'organisation du repas de midi (y compris stands), la prise en charge des repas pour les officiels invités
- la vente éventuelle de petite restauration (frites, ...)
- l'organisation éventuelle d'un bal le soir
- la fourniture du lot pour la vice-championne adulte.

L'association du comice de son côté prend en charge :

- l'organisation du concours agricole et la mise en place de son infrastructure (podium, mini ferme)
- la sonorisation du site, la mise en place du camion podium
- la buvette (y compris chapiteau)
- le repas offert le soir aux experts et organisateurs
- la signalétique, la sécurité
- la recherche de sponsors et l'impression du catalogue
- organisation du souper dansant et remise des prix le 12 décembre 2015
- mise en place et du nettoyage du terrain (avec la commune et associations)

L'organisation d'une telle manifestation implique l'adhésion d'un grand nombre de bénévoles, aussi le maire a souhaité prendre l'avis du comité des fêtes d'Amondans avant que le conseil municipal ne se prononce. Son président confirme

que le comité des fêtes s'est réuni pour en discuter et est favorable à l'organisation du comice cette année.

Le maire explique qu'il a semblé à plusieurs personnes que le site du château était un lieu très intéressant pour organiser cette manifestation, avec notamment la présence d'une cuisine professionnelle, le parc et son esplanade pour les chapiteaux et animations, le parking en dur pour le ring et podium, les champs à l'arrière du parking pour le parage des animaux. Il a donc également invité Pascale Schneiter, gérante de l'espace Beltane à donner son avis sur l'organisation du comice à Amondans en 2015. Pascale Schneiter se montre favorable à ce que la manifestation se tienne dans le parc du château et confirme la disponibilité du site pour le 17 octobre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'organisation du comice 2015 à Amondans.

Une réunion sera donc très prochainement organisée avec le bureau du comice pour visiter le site et valider l'implantation la manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.